

Monsieur Philippe LEDENVIC  
Président de l'Autorité environnementale  
Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
Conseil Général de l'Environnement et du  
Développement Durable  
Autorité Environnementale  
92055 Le Défense Cedex

La Plaine Saint-Denis, le 23 avril 2019

LRAR n° 1A 165 761 3719 4

Monsieur le Président,

Par décision n° F-084-19-C-011 du 12 mars 2019, vous nous informez que notre projet de création d'un Campus Formation à Saint-Priest (69) est soumis à évaluation environnementale. Cette décision fait suite à la demande d'examen au cas par cas déposée auprès de vos services en date du 6 février 2019.

A la lecture de cette décision, les motivations exposées par l'Autorité environnementale montrent que certains aspects présentés dans le formulaire d'examen au cas par cas relatifs au projet manquaient peut-être de précision. Nous souhaitons par la présente vous apporter des assurances sur les aspects cités, probablement insuffisamment exprimés dans le formulaire, et espérons qu'elles vous amèneront à reconsidérer votre position.

Avant d'apporter ces éclairages spécifiques au site de Saint-Priest, nous rappelons que pour un projet tout à fait similaire par sa consistance, sa justification et son organisation, prenant place sur la commune de Bègles (33), l'Autorité environnementale a conclu il y a quelques mois à l'exonération d'évaluation environnementale (réf. n° F-075-18-C-0069).

Concernant le site de Saint-Priest, le projet va contribuer à la requalification et à l'insertion urbaine du site et du quartier. Le voisinage est actuellement contraint par des nuisances sonores et visuelles liées aux activités industrielles et à la vétusté des bâtiments :

- à l'ouest, l'activité de chargement/déchargement de ballast ne sera pas reconduite dans le cadre du projet ;
- il en va de même pour l'entreprise de travaux occupant la parcelle Est, qui stocke des granulats et exploite une centrale à béton alimentée par voie routière.

Le projet a pour corollaire d'améliorer sensiblement l'environnement actuel :

- d'un point de vue acoustique tout d'abord : à l'est, le pôle « tertiaire et hébergement » du Campus, de par son activité, ne générera pas de bruit excessif, et constituera de plus une barrière phonique par rapport aux circulations ferroviaires.

A l'ouest, le futur plateau technique extérieur constitué de voies déconnectées du faisceau ferroviaire, de maquettes d'agrs techniques et d'une halle couverte pour les formations techniques de précision ne recevra pas de trains et ne sera pas source de bruit. De plus, le flux de véhicules particuliers sera réduit; les occupants du site et particulièrement les stagiaires profitant de la proximité de la gare, située à moins de 200 mètres du site ;

- d'autre part, par son programme qualitatif, son traitement architectural et paysager, le projet permettra de requalifier la rue Pierre Sénard et ses abords actuellement dégradés.

Par ses ambitions et pour l'ensemble de ces caractéristiques, notre projet a reçu un accueil très favorable de la part du maire de Saint-Priest lors de sa présentation en janvier 2019.

Enfin, nous confirmons également que le projet inclut toutes les dispositions pour développer un projet de moindre impact environnemental tant en phase chantier que pour son exploitation. Ainsi le programme et études qui avaient déjà été menées :

- confirment l'absence de cavités souterraines au droit du projet et dans un rayon de 500 mètres, excluant ainsi des travaux lourds ;
- prévoient des bâtiments préservant à la fois les vues et la protection au bruit des riverains et des stagiaires. De plus, le programme technique tient compte de la zone de bruit et des mesures acoustiques déjà réalisées sur site, afin d'obtenir un niveau acoustique pour les hébergements et les locaux d'enseignements conforme aux normes en vigueur ;
- prévoient la préservation de l'espace naturel en entrée de site. Un diagnostic faune/flore est par ailleurs en cours et sera présenté à la DREAL AURA ; toutes les préconisations de l'écologie seront respectées et incluses au projet et ses travaux ;
- intègrent dans le programme technique (qui sera de fait repris dans les marchés de travaux) des dispositifs pour garantir un chantier de moindre impact, tels que le tri et la valorisation des déchets, le bio-sourcing des matériaux, la préfabrication d'éléments hors site, mais aussi l'interdiction des travaux de nuit et de week-end, ou encore l'accès favorisé à l'emploi pour des personnes éloignées du monde du travail. Par ailleurs, au regard de la situation urbaine du chantier, un observatoire acoustique tout au long du chantier sera mis en place pour garantir le respect des obligations des entreprises en la matière.

Les études menées confirment l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle : les parkings végétalisés et/ou les bassins de tamponnement n'étant qu'un moyen possible parmi d'autres pour compléter la pleine terre qui sera privilégiée.

Ces prescriptions seront présentées aux populations riveraines dans les prochains mois à l'occasion de réunions d'informations que nous mènerons en association avec la mairie de Saint-Priest.

En espérant qu'à la lumière de ces éléments, vous pourrez reconsidérer votre décision sur ce projet de création d'un Campus formation sur le site ferroviaire de Saint-Priest, je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus sincères.

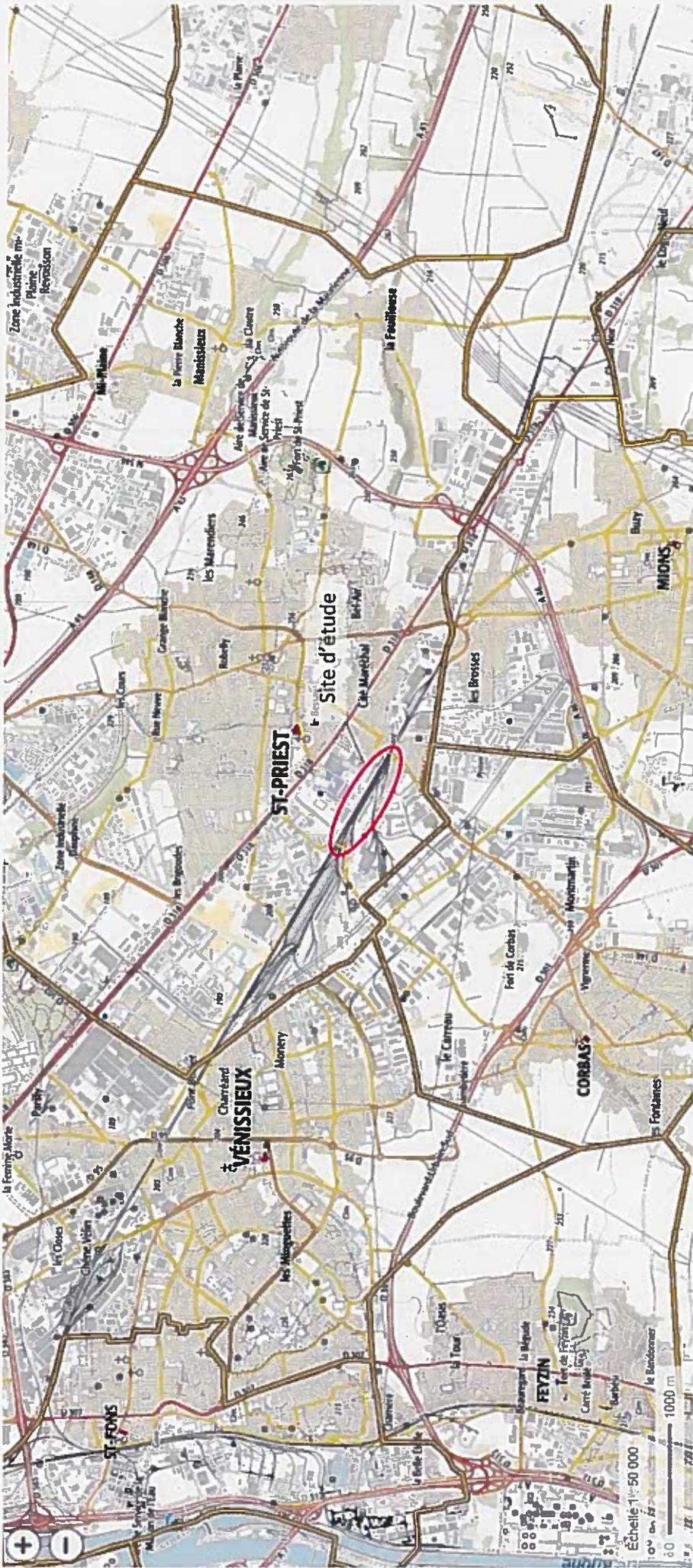
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several horizontal strokes.

**Philippe DELAVEAU**  
Directeur des Opérations Industrielles & Ferroviaires

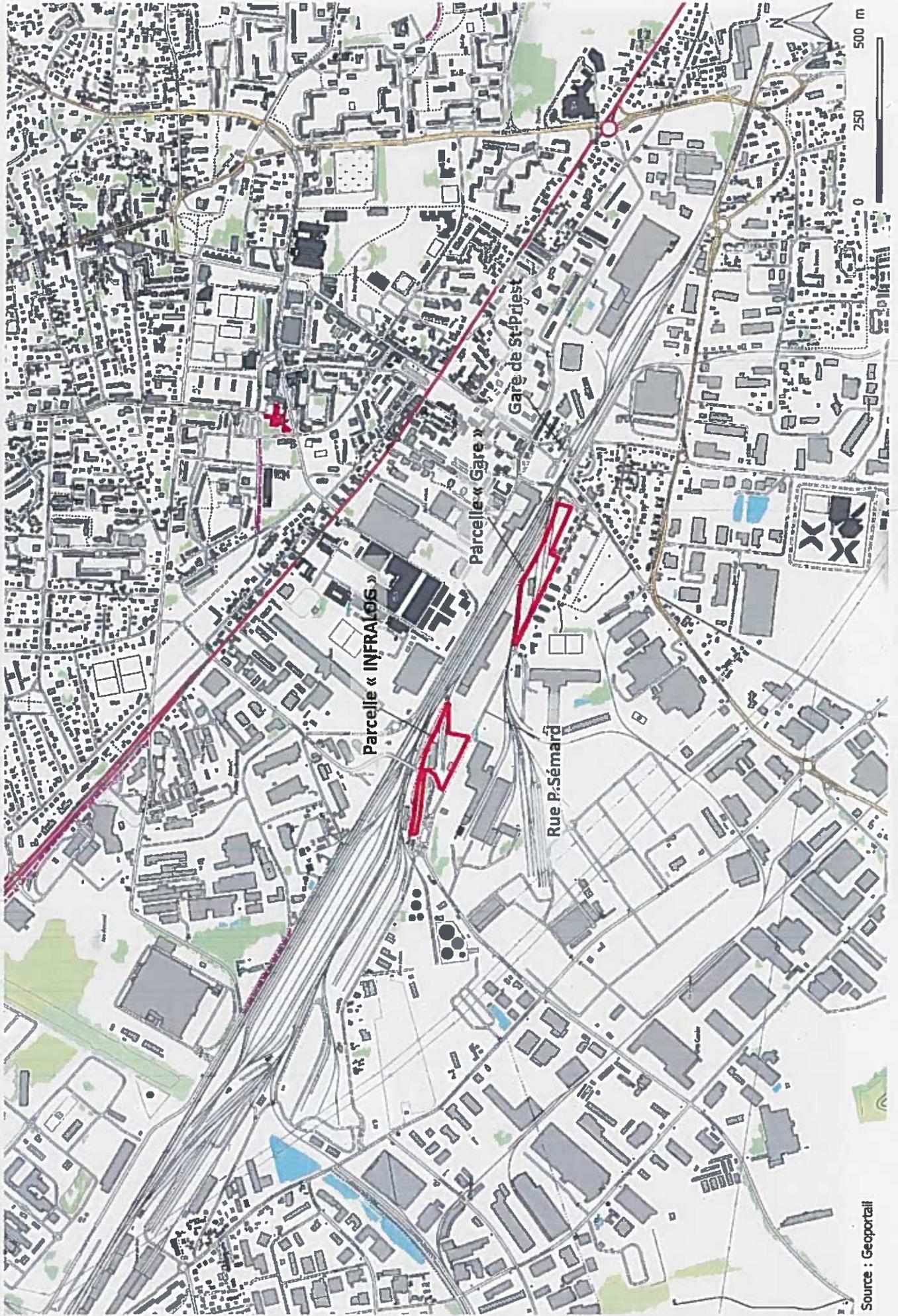
PJ : annexes 2 à 5 du dossier cas par cas.

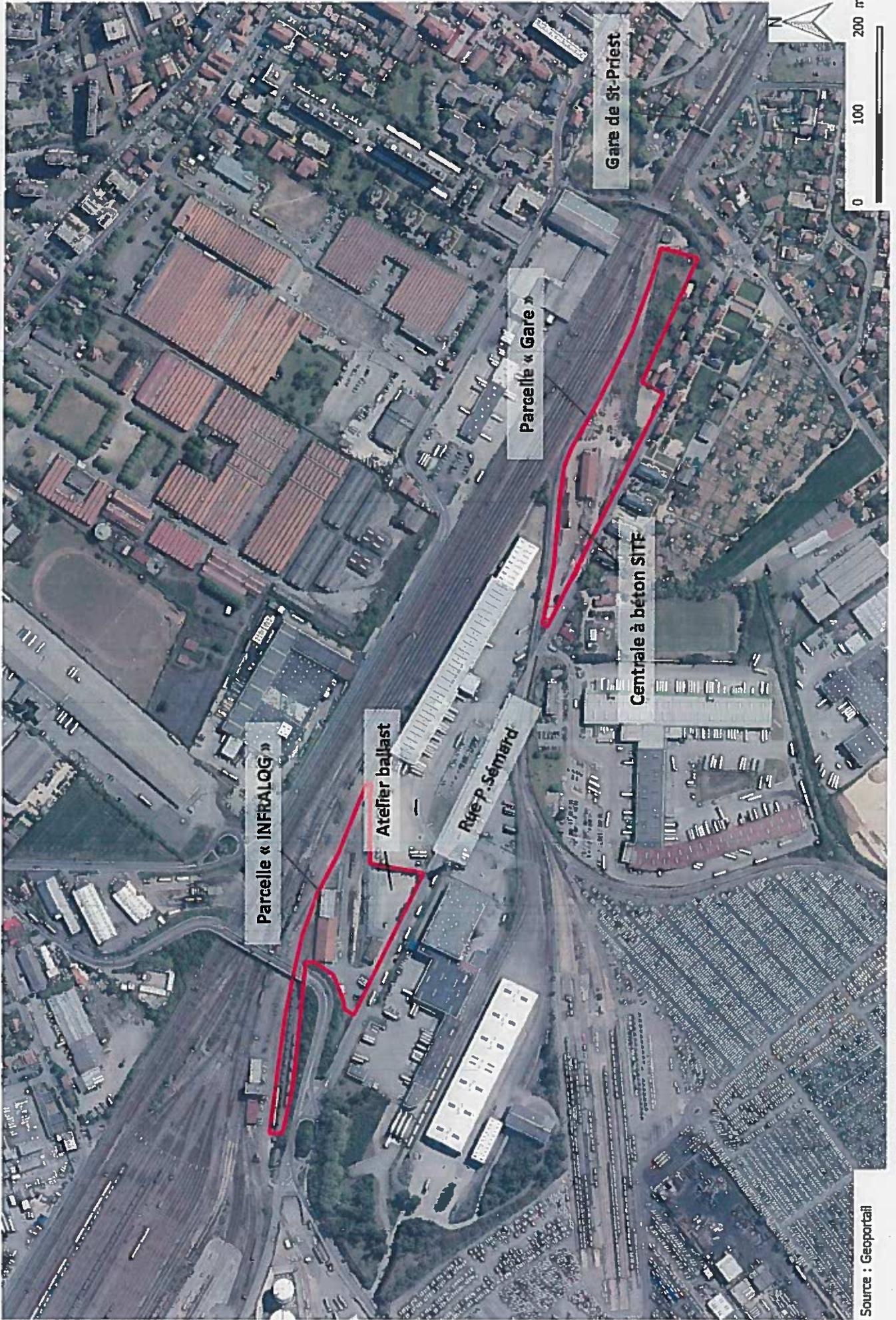
## Annexe 2 : Plan de situation

Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



Données cartographiques : © IGN





### **Annexe 3 : Photographies des zones concernées**

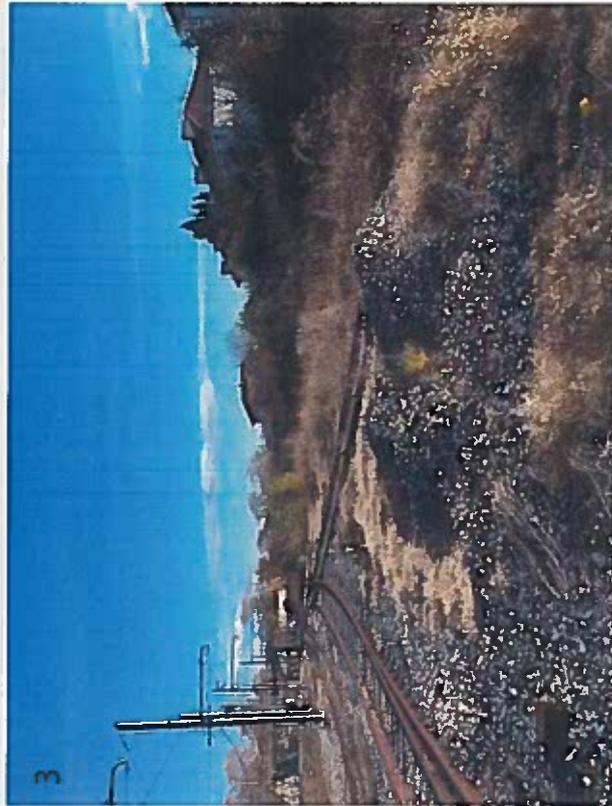
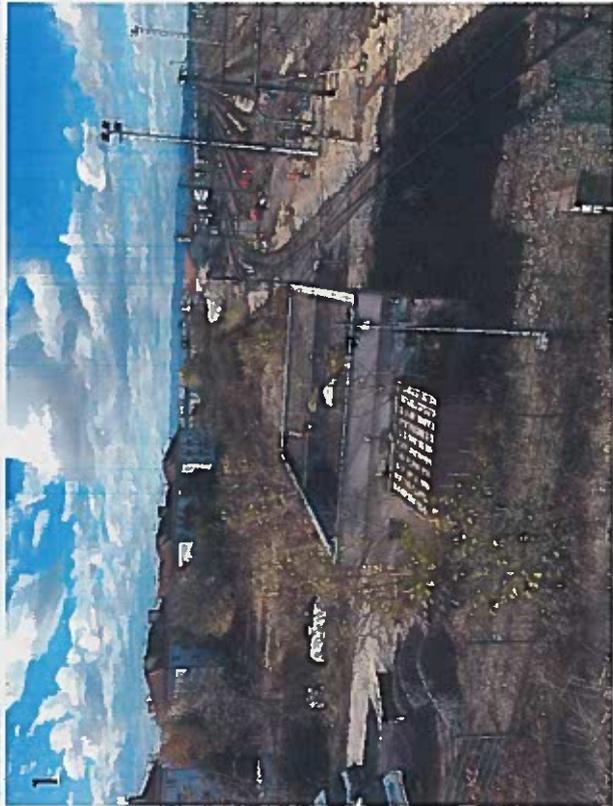
Date des prises de vue : 12/11/2018

Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas

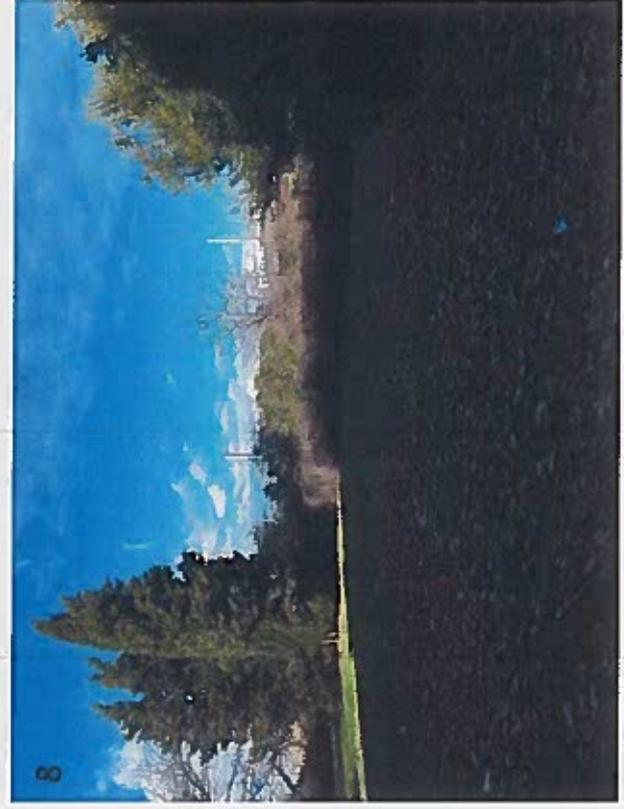
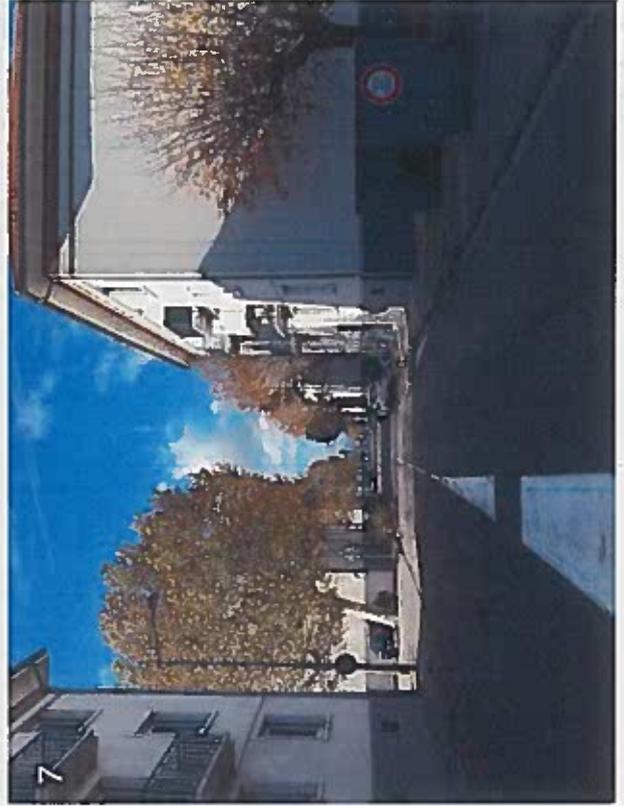
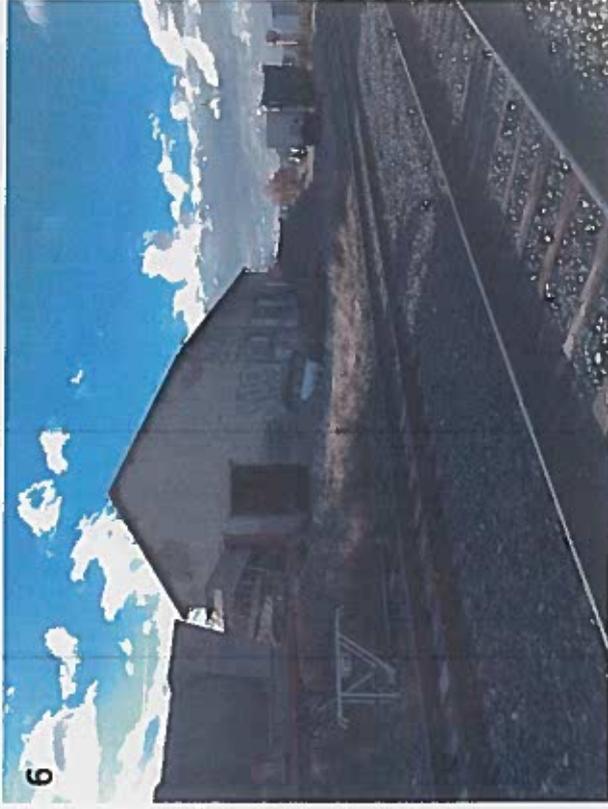
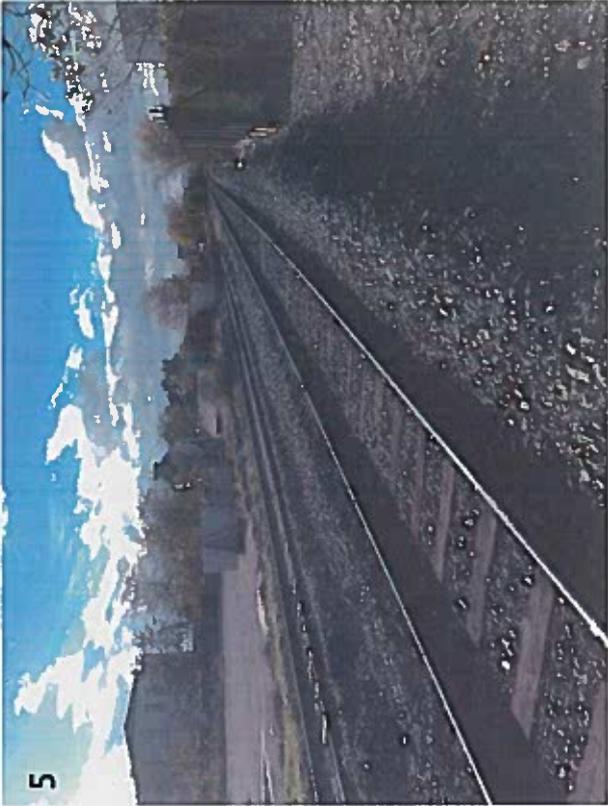


Source : Geoportail

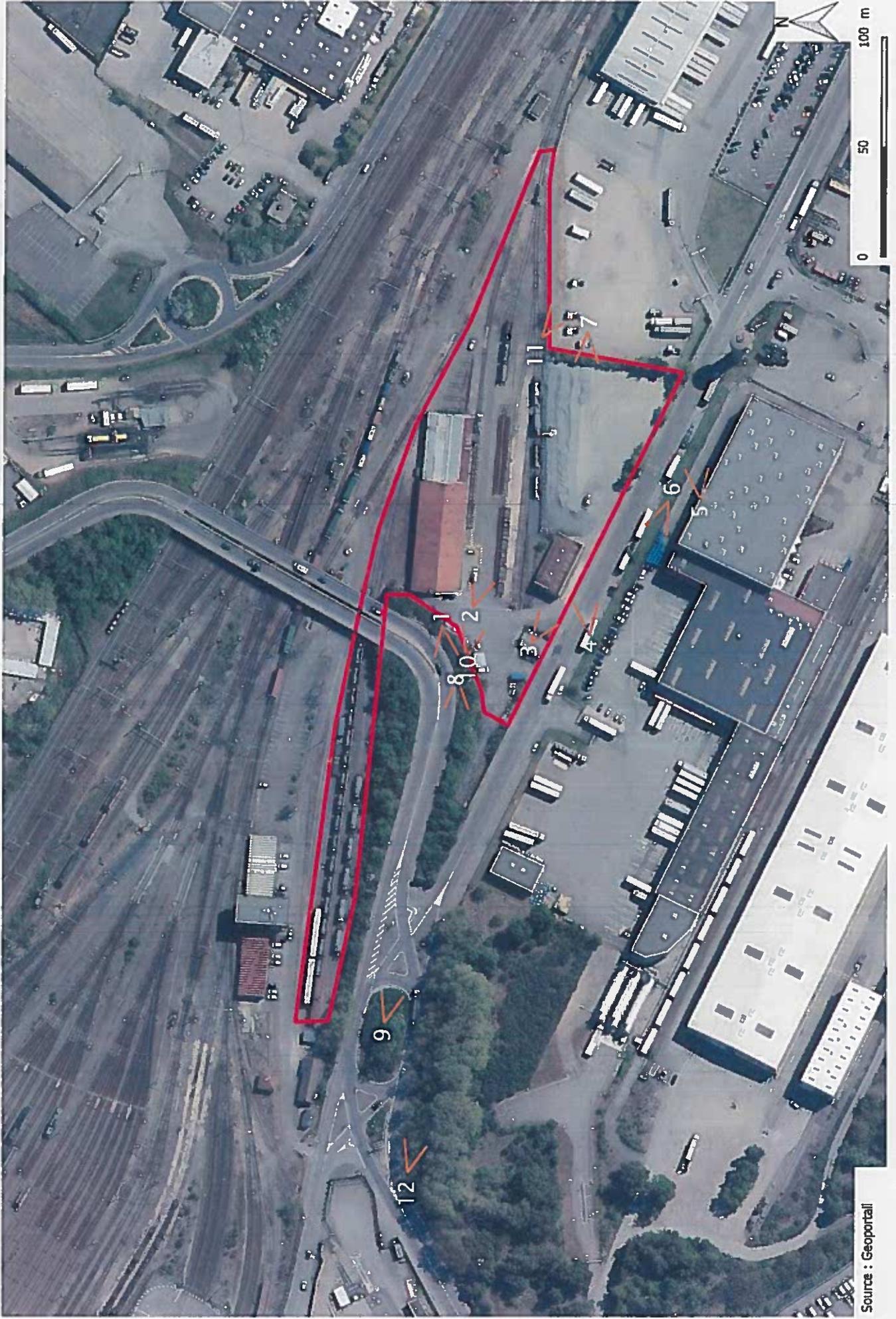
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



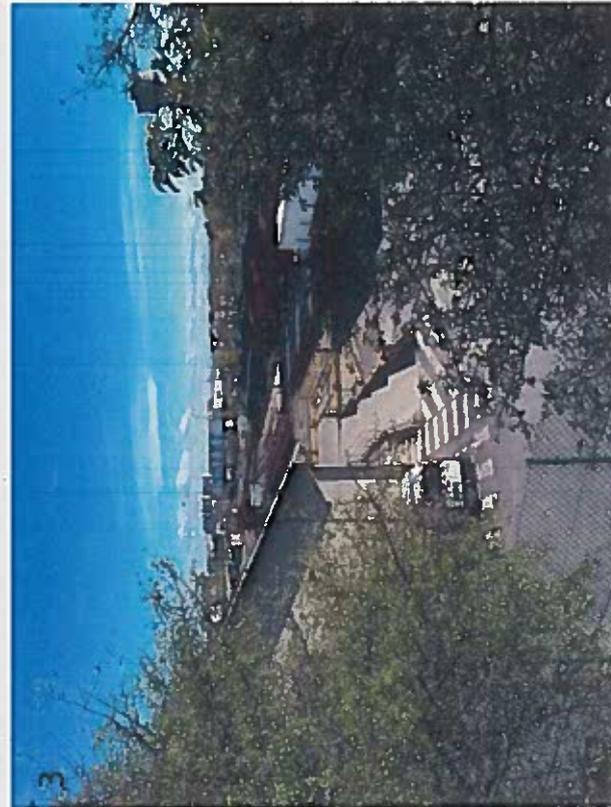
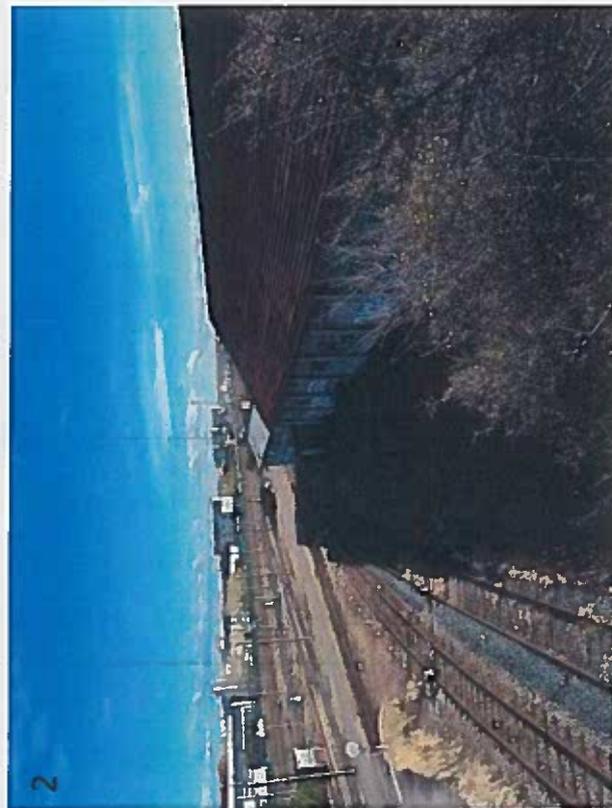
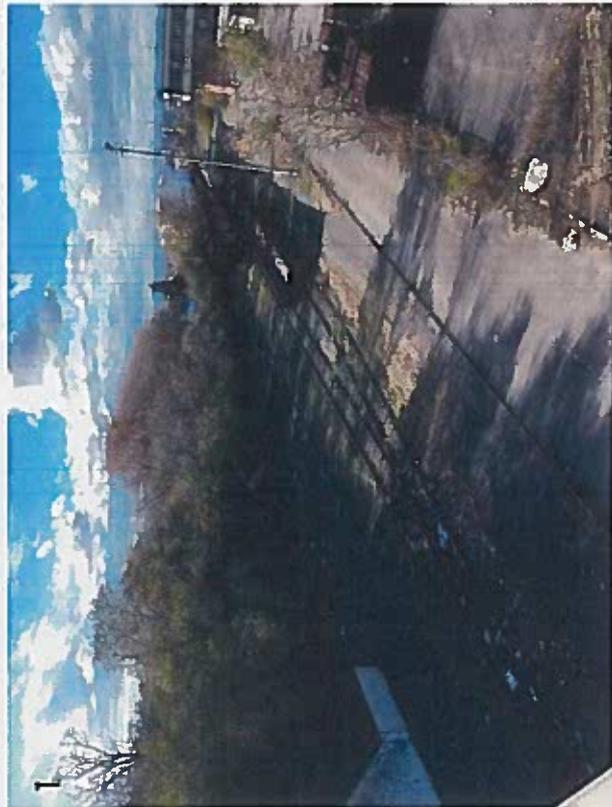
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



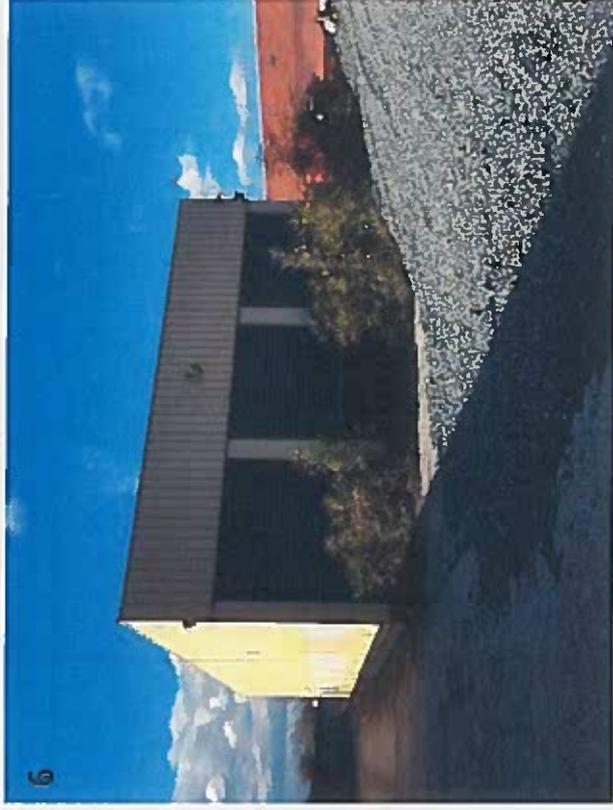
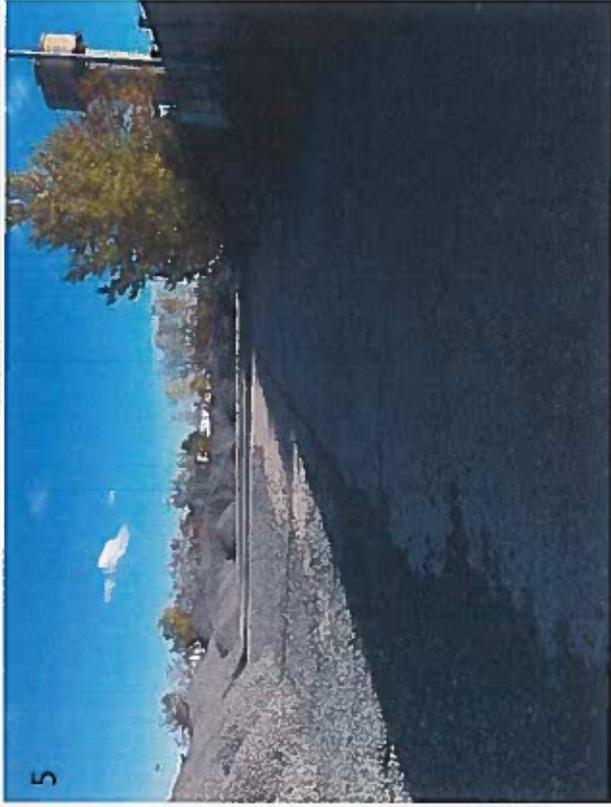
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



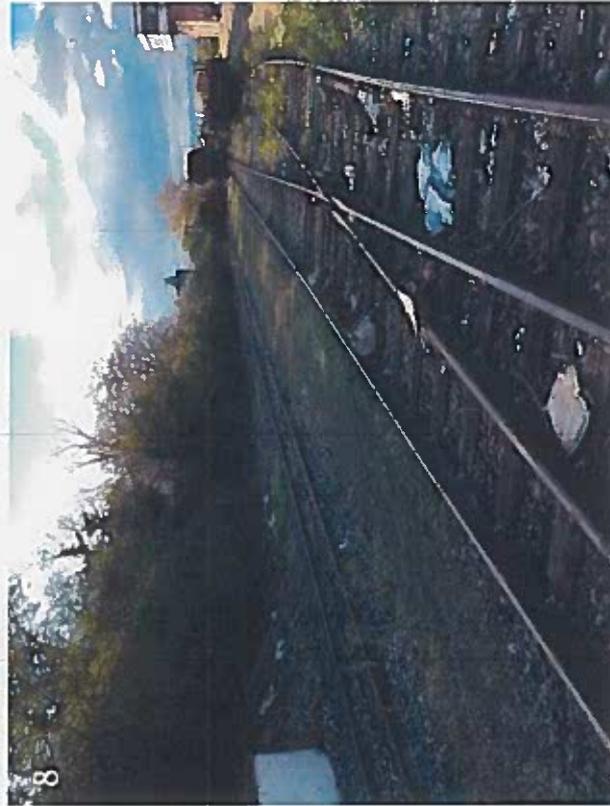
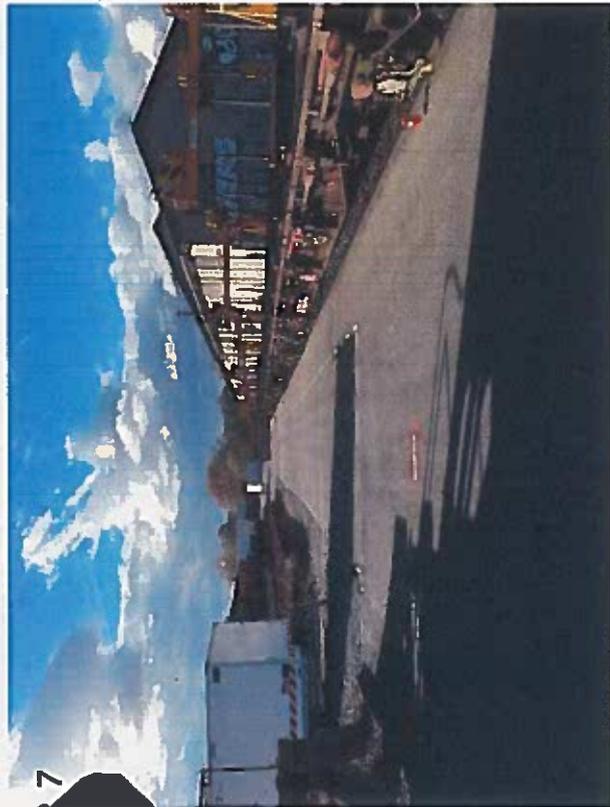
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



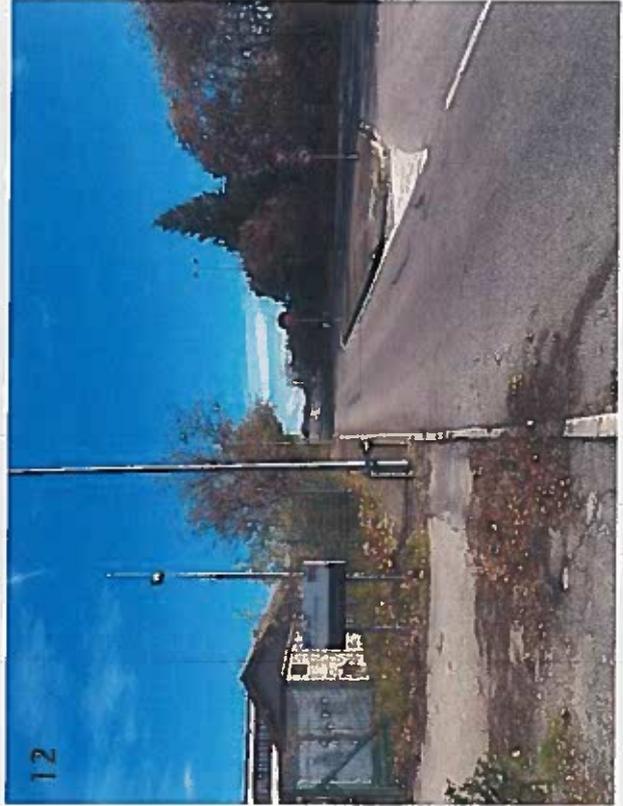
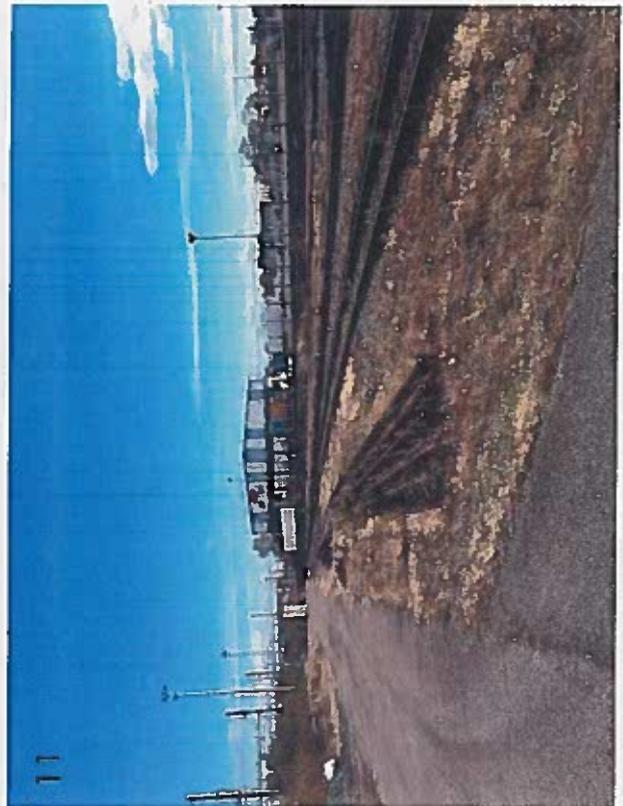
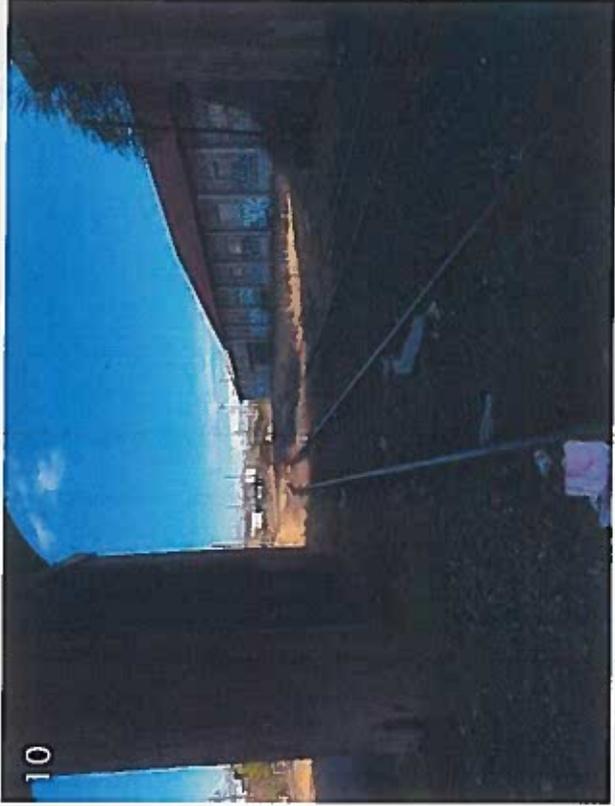
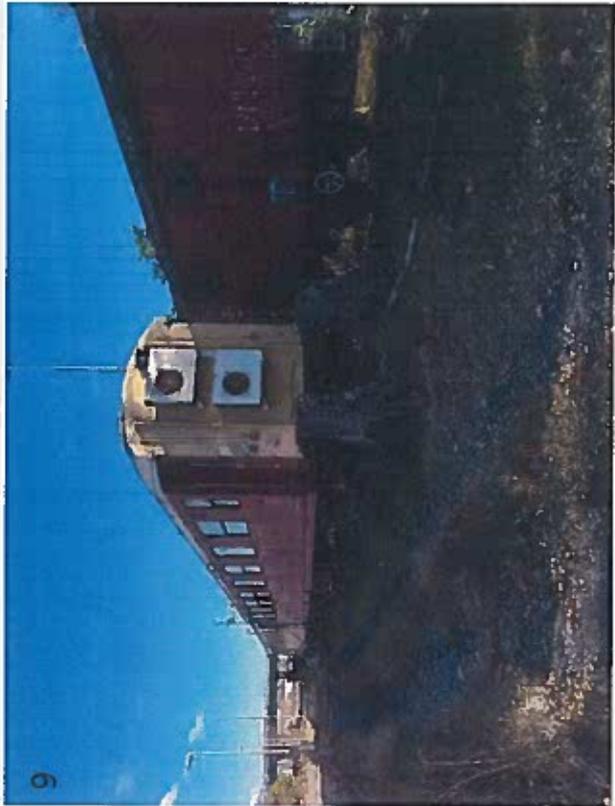
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



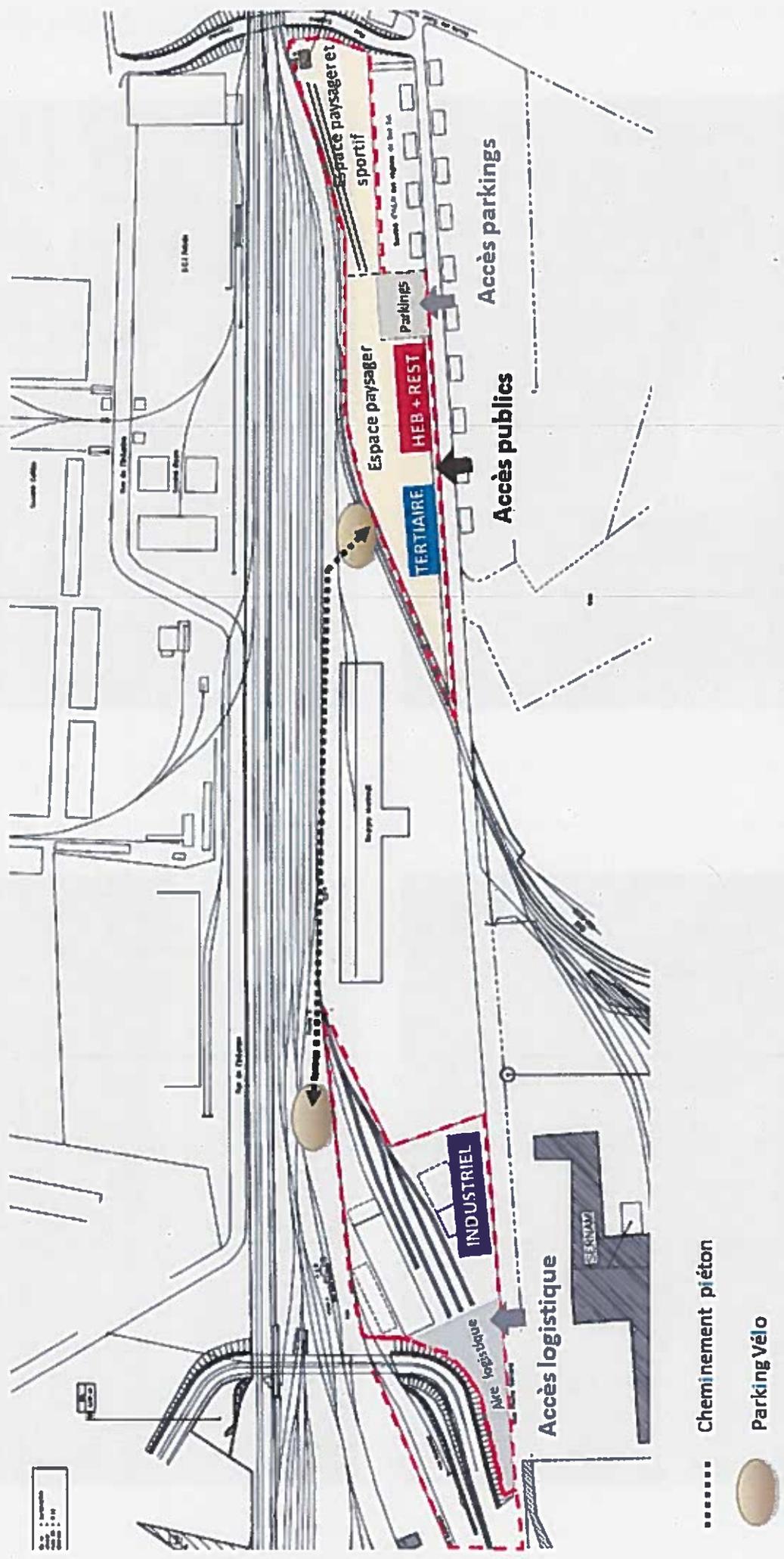
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



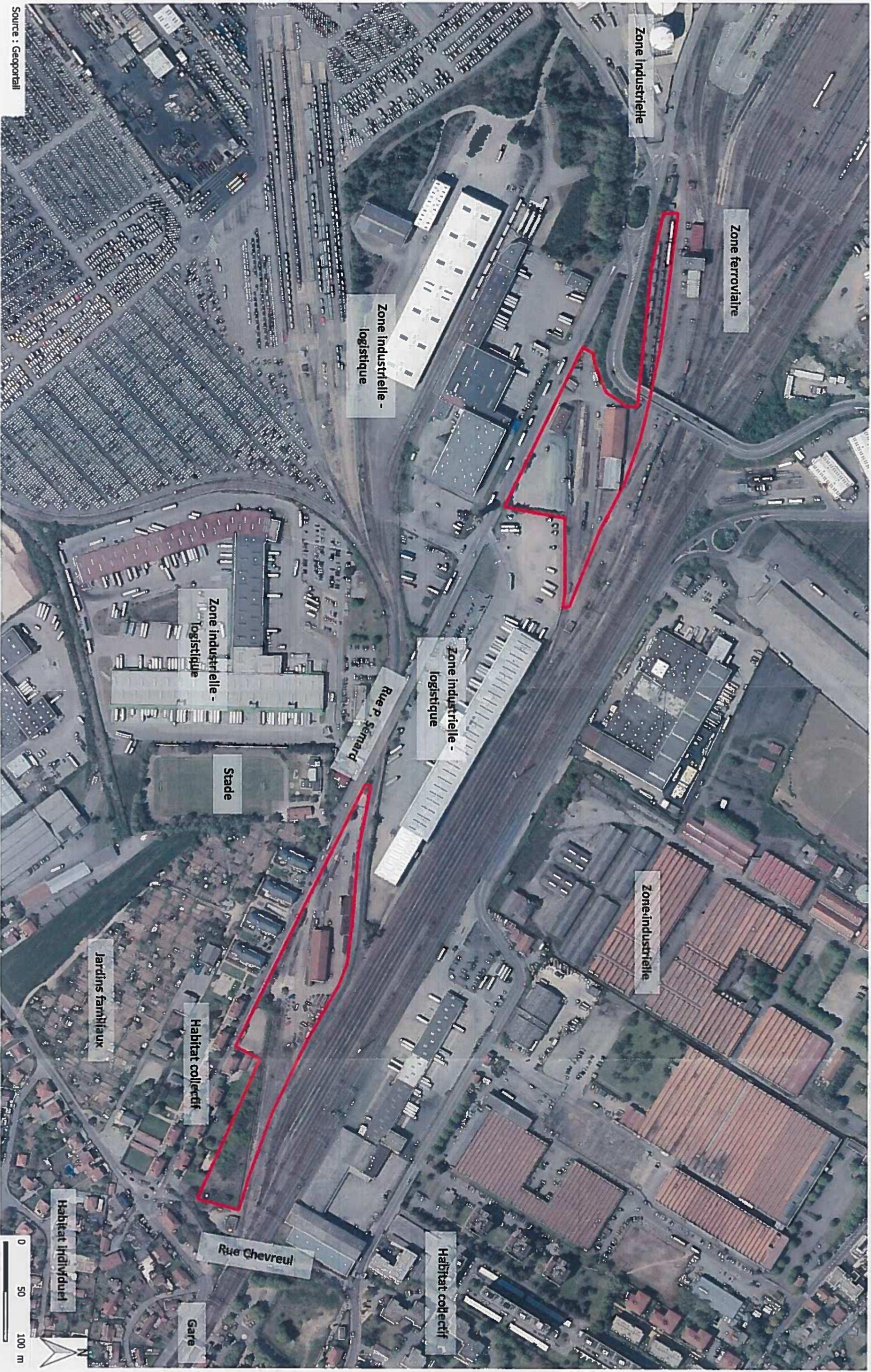
Création du centre de formation de Saint-Priest - Cas par cas



### Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 5 : Plan des abords du projet



Source : Geoportail